

CHAMPIONNAT 67 PAR EQUIPES DES JEUNES

1. FORMULE

1.1. Ce championnat se dispute par équipes de 3 ou 4 joueurs ou joueuses dans les quatre catégories **JUNIORS, CADETS, MINIMES & BENJAMINS.**

1.2. La compétition se dispute par poules de 4 équipes chacune, sur 3 tours suivis d'une finale départementale.

Pour les tours préliminaires, toutes les équipes d'une même poule se rencontrent.

Un classement de la poule est établi d'après le nombre de points :

- **Victoire = 3 pts**

- **Défaite = 1 pt**

Il n'y a plus de match nul

Le départage des "ex-aequo" se fera selon les règlements de la FFTT .

1.3. Chaque rencontre se disputera en **7 parties dont un double**. Les parties se dérouleront dans l'ordre suivant : **A-Y B-X C-Z A X DOUBLE C-Y B-Z**

2. COMPOSITION DES EQUIPES

2.1. Les équipes peuvent être composées de garçons, de filles ou être mixtes.

Il n'y a pas de restriction quant aux joueurs mutés ou étrangers. *Seuls les joueurs figurant sur la feuille de rencontre au moment du tirage au sort, seront autorisés à jouer.*

2.2. Les équipes doivent être engagées nominativement avec les indications suivantes :

- **date de naissance**

- **catégorie**

- **n° de licence**

- **classement individuel (points)**

2.3. Lorsqu'un club engage plusieurs équipes, celles-ci doivent être formées par ordre de valeur (valeur effective ou classement individuel, à préciser par l'entraîneur).

2.4. Lorsqu'un joueur aura joué 2 tours dans une même équipe, il ne pourra plus évoluer dans une autre équipe évoluant à un niveau inférieur, ni même dans une catégorie inférieure.

2.5. Lorsqu'un joueur aura joué 2 tours dans deux équipes différentes, il ne pourra plus évoluer dans une équipe portant un numéro supérieur à l'équipe portant le numéro le plus élevé, dans laquelle il aura évolué.

Exemple : - 1er tour : il joue en équipe n° 4

- 2ème tour : il joue en équipe n° 2 (ne pourra plus jouer en équipe n°5 et au-dessus)

- 3ème tour : il joue en équipe n° 1 (ne pourra plus jouer en équipe n° 3 et au-dessus)

Au niveau de la catégorie, il ne pourra plus évoluer dans la catégorie en dessous de laquelle il a joué le 2ème tour.

Exemple : - 1er tour : il joue en équipe N°4 en cadets

- 2ème tour : il joue en équipe N°2 en juniors (il ne pourra plus jouer en minimes ou benjamins)

2.6. Les équipes doivent s'aligner au complet sauf cas de force majeure.

Si une équipe ne présente que 2 joueurs (équipe incomplète) ces derniers devront être inscrits sur la feuille de rencontre en position A et B ou X et Y.

2.7. De nouvelles équipes peuvent être rajoutées à n'importe quel tour (même au 3ème) pour tenir compte des nouveaux joueurs qui arriveraient au club en cours de saison.

2.8. Rappel des obligations en matière d'équipe de jeunes

Equipe seniors participant au championnat national :

Selon les règlements fédéraux (art 39 et 53) : Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes au niveau national, les associations doivent au minimum :

c) disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes de leur ligue ou de leur département.

Donc l'engagement d'une seule équipe « tête de série» (cf 2.9) n'est donc pas suffisant pour satisfaire aux obligations fédérales.

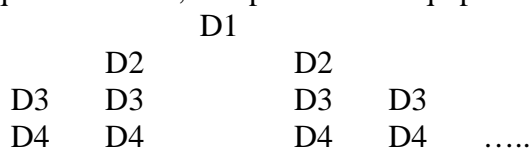
Equipe seniors participant au championnat régional :

Tout club évoluant au niveau régional doit engager au minimum une équipe de jeunes (juniors inclus).

2.9. *Chez les minimes, cadets ou juniors : les 3 titulaires joueurs d'une équipe inscrite pour les phases finales régionales c'est-à-dire comptant au minimum 4000 points en juniors, 3300 points en cadets ou 2500 points en minimes ne pourront pas évoluer dans une autre équipe du niveau départemental. Seul le ou la joueuse remplaçant(e) sera autorisé(e) à participer au championnat départemental des jeunes.*

3. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Autant de divisions, que nécessaire, composées de 4 équipes avec la structure pyramidale suivante :



Les deux dernières divisions pourront, éventuellement, se composer de 3 ou 2 équipes.

Il sera possible de mettre en place des « Districts », à partir de la « Départementale 3 », afin de permettre de rapprocher la compétition des compétiteurs potentiels.

Pour le cas où 6 équipes seulement seraient inscrites pour le premier tour : on fera 2 poules de 3 et on opposera à la suite 1A à 1B, 2A à 2B, et 3A à 3B pour établir un classement.

4. CONSTITUTION DES POULES POUR LE 1er TOUR

4.1. Avant le 1er tour, la commission jeune départementale se réunira pour constituer les poules du 1^{er} tour des équipes engagées en se basant en premier lieu sur le classement du dernier tour de la saison écoulée et en second lieu sur la valeur de l'équipe inscrite (valeur réelle en tenant compte du classement individuel des joueurs engagés, ensuite de l'âge des joueurs, au bénéfice de l'équipe la plus jeune).

4.2 Pour les 2^{ème} et 3^{ème} tours, la commission des jeunes constituera les poules en fonction des pontées-descentes et des éventuels rajouts d'équipes.

5. DEROULEMENT DES RENCONTRES

5.1. Chaque rencontre entre deux équipes se déroule simultanément sur deux tables (voir 3 si possibilité), selon l'ordre de la feuille de rencontre . . . Le 3ème joueur de chaque équipe, libre, étant tenu d'arbitrer.

5.2. Le joueur « **ayant le plus de points** » devra être placé en A ou en X

5.3. Chaque rencontre ira jusqu'à son terme : les sept parties seront jouées.

5.4. L'ordre des rencontres, dans la poule, est le suivant :

1-4 et 2-3

1-3 et 2-4

1-2 et 3-4

(en cas d'une poule de 3 : 1-3 , puis 2-3, puis 1-2)

5.5 Horaire de compétition : il est fixé à 9h le dimanche.

5.6. Une équipe peut se présenter avec 4 joueurs et les inscrire auprès du JA, mais seulement trois d'entre eux seront autorisés à disputer les parties individuelles. Le 4ème pourra par contre disputer le double avec l'un des 3 autres joueurs, ceci après en avoir averti le juge arbitre.

5.7. La composition des équipes (double compris) doit être annoncée au juge arbitre **avant chaque rencontre**.

6. MONTEES ET DESCENTES

6.1. Départementale 1

- les équipes classées 1&2 restent dans la division
- les équipes 3-4 sont reléguées en D2

6.2. Départementale 2

- l'équipe classée 1^{ère} accède en D1
- l'équipe classée 2^{ème} demeure dans la division
- les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} sont reléguées en D3

6.3 Départementales 3 et 4

- l'équipe classée 1^{ère} accède au niveau supérieur
- les équipes classées 2-3 demeurent dans la division
- l'équipe classée 4^{ème} est reléguée au niveau inférieur

7. CLASSEMENT GENERAL des 3 PREMIERS TOURS

7.1. A chaque tour, en fonction du niveau auquel elle se trouve qualifiée, une équipe marque des points selon le barème suivant :

D1 = 96 - D2 = 84 - D3 = 72 - D4 = 60 - D5 = 48 - D6 36

7.2. Chaque victoire individuelle d'un joueur rapporte 1 point de plus à son équipe

7.3. Le classement général se fait par addition des points obtenus à chaque tour.

8. FINALES PAR EQUIPES DEPARTEMENTALES

8.1 Qualifications

6 équipes qualifiées en Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins-Poussins

5 issues du classement général des 3 premiers tours

1 issue du championnat des jeunes d'Alsace-Bossue (à défaut une 6^{ème} du classement général)

8.2 Déroulement sportif

Les équipes sont placées « par la méthode du serpent » dans les poules en tenant compte du classement général des 3 premiers tours.

2 poules de 3, deux équipes qualifiées par poule pour le tableau final.

La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale.

Les rencontres pour déterminer les places 3-4 et 5-6 sont jouées pour connaître les éventuels qualifiés aux finales régionales (cf instructions régionales des jeunes).

Dans le cas où le nombre des équipes ne serait pas suffisant, la commission des jeunes se laisse la possibilité de jouer le titre départemental dans une poule de 4 selon la formule habituelle de rencontre.

9. FORFAITS

7.1. Premier forfait

- L'équipe est classée dernière de sa poule, marque 0 point et descend d'une division.

7.2. Deuxième forfait

- L'équipe est exclue du championnat, avec les conséquences prévues à l'article 2.8.

7.3. Impossibilité

- Aucun joueur d'une équipe forfait ne pourra évoluer dans une équipe portant un numéro supérieur.

7.4. Incidences sportives et financières

- Tout forfait non excusé et non justifié entraînera les conséquences sportives et financières prévues aux instructions administratives départementales.

Toutefois, pour encourager les clubs à engager un maximum d'équipes, il ne sera pas appliqué de sanctions financières pour les équipes incomplètes du dernier échelon de compétition.

10. RETARDS

Tout retard de plus de 1/4 heure entraînera la perte de la première rencontre et une pénalité financière.

11. LITIGES

Tout litige sera examiné par la Commission des Jeunes Départementale.

Le cas échéant, elle en réfèrera à la commission sportive Départementale, qui jugera en dernier ressort.